



ADVERLINE
régie

TARIFS & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2016

2016





TARIFS DISPLAY BTOC



	Bannière		Méga Bannière Skyscraper Megaskyscraper		Expand Banner Mega Expand Banner		Pavé Pavé Vidéo		Pavé Expand (Vidéo) Grand Angle (Vidéo) Tryptique		Habillage (vidéo) Footer Expand Grand Angle Expand Masthead	
Réseau Prémium BtoC CPM RG	10€		12€		14€		20€		22€		30€	
Packs BtoC CPM	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP
Entertainment Voyages Sport Auto Hippisme Vie Pratique Communautés ethniques Cuisine News	15€	20€	18€	23€	21€	32€	30€	45€	33€	50€	45€	68€
Femmes 25-49 ans Hommes Silver Surfer 25-49 ans 12-25 ans Enfants												
Immobilier Maison Déco	21€	32€	25€	38€	29€	44€	42€	63€	46€	70€	63€	96€
CSP+ Développement Durable High-tech	28€	40€	33€	46€	39€	54€	46€	79€	61€	88€	83€	120€

Spécifications techniques : <http://www.adverline.com/technical-specifications.php>

Formats Maxbrand, InRead, InBoard, Kpsule, Native Advertising : nous consulter.

TARIFS & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2016



TARIFS DISPLAY BTOB



	Bannière		Méga Bannière Skyscraper Megaskyscraper		Expand Banner Mega Expand Banner		Pavé Pavé Vidéo		Pavé Expand (Vidéo) Grand Angle (Vidéo) Tryptique		Habillage (vidéo) Footer Expand Grand Angle Expand Masthead	
Réseau Premium BtoB CPM RG	35€		42€		49€		53€		60€		82€	
Packs BtoB CPM	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP
<ul style="list-style-type: none"> • Décideurs / Décideurs PME – PMI • Professions Libérales <ul style="list-style-type: none"> - Santé - Juridique - Architecture • TPE / PME 	40€	50€	48€	60€	56€	70€	60€	75€	68€	85€	93€	116
Site à site CPM	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP	RG	HP
Societe.com	45€	54€	54€	65€	65€	75€	67€	81€	76€	92€	104€	126€



TARIFS MOBILE & APPLICATIONS



Formats	Tarif (CPM)
BANNIÈRE	35 €
INTERSTITIEL	50 €

MAJORATIONS & DÉGRESSIFS

Majorations

En fonction des spécifications particulières de certaines campagnes, les majorations suivantes pourront être appliquées directement sur le tarif brut et avant l'application des remises.

Capping 1 par jour (limitation de l'exposition publicitaire)	+25% du tarif brut H.T.
Capping 2 à 3 par jour (limitation de l'exposition publicitaire)	+15% du tarif brut H.T.
Sélection horaire et/ou jour	+10% du tarif brut H.T.
Géolocalisation	+20% du tarif brut H.T.
Exclusion de fournisseur d'accès Internet	+5% du tarif brut H.T.

Dégressifs

*Les remises sont applicables sur un investissement publicitaire campagne par campagne.
Elles s'appliquent en cascade sur le tarif brut après les éventuelles majorations.*

MAJORATIONS & DÉGRESSIFS

Dégressifs volume

Remise applicable en fonction du montant brut facturé de chaque annonceur et de chaque ordre d'insertion publicitaire après remise exceptionnelle.

De 5 001 à 8 000 €	Remise de 5%
De 8 001 à 16 000 €	Remise de 8 %
De 16 001 à 24 000 €	Remise de 11%
De 24 001 à 32 000 €	Remise de 14 %
De 31 001 à 40 000 €	Remise de 17 %
De 40 001 à 50 000 €	Remise de 20 %
De 50 001 € et plus	Remise de 25 %

Remise membre réseau Adverline : 30 %

Remise applicable pour tout éditeur inscrit au réseau Adverline et actif depuis plus de 2 mois.

Remise professionnelle : 15 %

Remise applicable pour tout achat mandataire d'un annonceur.

Remise cumul de mandat : 4 %

Remise applicable pour tout mandataire travaillant au moins avec 2 annonceurs client d'Adverline.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les opérations d'achat d'espace publicitaire passées auprès d'ADVERLINE. Elles sont expressément agréées et acceptées par le client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente représentant l'ensemble des stipulations applicables aux ventes conclues par ADVERLINE, à l'exclusion de tout autres documents émis par ADVERLINE, qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à ADVERLINE. Le fait qu'ADVERLINE ne se prévale pas de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces conditions. ADVERLINE se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment et sans préavis.

1 - Définition

Chaque fois qu'ils seront utilisés dans les présentes conditions générales de vente, les termes ci-après auront la signification suivante :

- Campagne : diffusion de la publicité sur le support.
- Client : annonceur, le cas échéant, représenté par son mandataire.
- Commande : opération d'achat d'espace publicitaire.
- Ordre d'insertion : accord entre ADVERLINE et le client, définissant les caractéristiques de la commande.
- Publicité : insertion(s) numérisée(s) donnant accès au site promotionné.
- Support : espace(s) publicitaire(s) sur Internet confiés en régie à ADVERLINE

2 - Ordre d'insertion

Toute commande doit être matérialisée par un ordre d'insertion. L'émission par ADVERLINE d'un ordre d'insertion entraîne la réservation de l'espace publicitaire souhaité par le client, pendant une période de 15 jours. La commande ne sera définitive qu'à réception par ADVERLINE de l'ordre d'insertion signé par le client. La signature de l'ordre d'insertion vaut acceptation des conditions générales de vente. Tout ordre d'insertion non retourné signé dans un délai de 15 jours à compter de sa transmission sera considéré comme annulé. Dans l'hypothèse où la commande est passée moins de 15 jours avant le 1er jour de la campagne, l'espace publicitaire ne sera réservé qu'à réception par ADVERLINE de l'ordre d'insertion signé par le client. Tout renouvellement de commande devra faire l'objet d'un nouvel ordre d'insertion et sera soumis aux nouvelles tarifications et conditions en vigueur à la date d'émission de l'ordre d'insertion. Conformément aux dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, toute commande passée par l'intermédiaire d'un mandataire devra être accompagnée de l'attestation de mandat donnée par le client à son agent, précisant l'étendue du mandat accordé.

3 - Tarifs

Les tarifs, majorations et remises dégressives applicables, sont ceux en vigueur au moment où est émis l'ordre d'insertion. Ils sont disponibles sur simple demande auprès d'ADVERLINE. Ils concernent exclusivement la campagne. L'ensemble des autres frais, notamment les frais de conception et de réalisation de la publicité, reste à la charge du client.

4 - Annulation / Modification

Le client souhaitant annuler sa commande devra en informer ADVERLINE par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au minimum 7 jours avant le 1er jour de la campagne. Passé ce délai, ADVERLINE sera en droit de réclamer le règlement de l'intégralité de la commande. Le client souhaitant modifier sa commande est tenu de procéder à son annulation dans les conditions visées au paragraphe ci-avant. Il sera alors procédé à la signature d'un nouvel ordre d'insertion aux nouvelles tarifications et conditions en vigueur.

5 - Contenu

La publicité et le site auquel elle donne accès doivent correspondre aux mentions figurant sur l'ordre d'insertion. Ils doivent avoir un caractère commercial, institutionnel ou d'intérêt général, et ne doivent pas porter atteinte aux intérêts commerciaux d'ADVERLINE ou du support, notamment en leur constituant une concurrence directe ou indirecte, ou porter atteinte à leur image. Ils doivent être conformes à toutes les lois, règlements et normes en vigueur, aux droits des tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, collecte de données personnelles, publicité, concurrence, et ne doivent pas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. ADVERLINE se réserve le droit de refuser tout ordre de publicité comprenant une insertion de campagne publicitaire dont le message est non conforme à la ligne éditoriale des sites et rubriques exploités par ADVERLINE, ainsi qu'aux réglementations en vigueur. ADVERLINE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable à ce titre

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6 - Éléments techniques

Le client fournira à ADVERLINE l'ensemble des éléments techniques relatifs à la publicité et nécessaires à sa diffusion, au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui précèdent le 1er jour de la campagne (5 jours pour une campagne d'emailing). Lesdits éléments techniques doivent être conformes à l'ordre d'insertion et aux spécifications techniques exigées par ADVERLINE, et ne doivent en aucun cas causer des dysfonctionnements, ralentissements ou blancs sur le support. En cours de campagne, toute demande relative à la publicité devra être transmise à ADVERLINE au minimum 2 jours ouvrés avant sa date effective, accompagnée, le cas échéant, des nouveaux éléments techniques.

7 - Emplacements

La répartition du volume sur la période, par site et par format, de même que l'emplacement de la publicité sur le support, relèvent du seul choix d'ADVERLINE, dans le respect des conditions spécifiées sur l'ordre d'insertion. Il n'est notamment pas exclu que la publicité soit diffusée à proximité d'emplacements utilisés par des concurrents directs ou indirects du client.

8 - Compte rendu d'exécution

Sur simple demande du client, ADVERLINE fournira un accès aux statistiques et les rapports relatifs à la campagne. Le client reconnaît et accepte que les méthodes et technologies utilisées par ADVERLINE en vue d'établir les statistiques de la campagne sont fiables et font office de données officielles et définitives. La source faisant foi pour les statistiques et la facturation est l'outil d'adserving Adnext.

9 - Retard

ADVERLINE ne pourra être tenue responsable de tout retard dans la campagne du fait du client, notamment sans que cette liste soit exhaustive, des retards liés à la non remise des éléments techniques dans les délais spécifiés aux présentes conditions générales ou à la non production de l'attestation de mandat de l'agent de l'annonceur. En cas de retard dans la campagne du fait d'ADVERLINE, les parties conviendront ensemble des modalités de prolongation de la campagne. A défaut d'un accord, ADVERLINE émettra un avoir au prorata du volume non diffusé. Dans tous les cas, la commande reste entièrement due par le client, à la date convenue, sans qu'il ne puisse prétendre à une quelconque réduction de prix, indemnité ou compensation, de quelque nature que ce soit.

10 - Conditions de paiement

Les factures sont payables par chèque ou virement bancaire à la remise de l'ordre d'insertion signé. Les clients, réguliers ou mandataires, pourront cependant, après accord préalable, obtenir des conditions de règlement particulières : acompte de 30% à la commande et restant dû à date de facturation, délai supplémentaire de paiement... telles que spécifiées dans l'ordre d'insertion. Les factures sont établies par ADVERLINE au nom de l'annonceur. Dans l'hypothèse où une commande (hors emailing) est passée par l'intermédiaire d'un mandataire, une copie de la facture sera adressée par ADVERLINE au mandataire habilité conformément à l'attestation de mandat. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard, sans mise en demeure préalable, au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le client supportera en outre tous les frais exposés par ADVERLINE en vue du recouvrement de sommes impayées. L'indemnité forfaitaire minimale pour frais de recouvrement est de 40€ (Article D.441-5 du Code de Commerce). Dans l'hypothèse où la commande est passée par l'intermédiaire d'un mandataire payeur, ce dernier ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un défaut de paiement de l'annonceur pour le répercuter sur ADVERLINE, l'annonceur et le mandataire étant solidairement et indivisiblement tenus du paiement des sommes dues, sans pouvoir opposer le bénéfice de la discussion.

11 - Garantie

Le client garantit ADVERLINE contre toute action, réclamation, revendication ou demande d'un tiers et s'engage à l'indemniser contre les conséquences éventuelles de tout recours initié par toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée, à quelque titre que ce soit, par la campagne. La garantie porte notamment sur tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquelles serait condamnée ADVERLINE et s'étend aux frais de justice éventuels, y compris les frais d'avocats.

12 - Résiliation

ADVERLINE se réserve le droit de suspendre la campagne ou de résilier de plein droit, sans formalité préalable ni indemnité au profit du client, toute commande en cours en cas de non respect des dispositions des présentes conditions générales de vente. Le client reste redevable à l'égard d'ADVERLINE du paiement de toutes les commandes ainsi résiliées.

13 - Force majeure

ADVERLINE est libérée de ses obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure ou de tout fait imputable à un tiers ou de toute autre circonstance ayant une cause extérieure et/ou indépendante de son fait personnel. Dans ce cas, tout retard ou défaut d'exécution de la prestation ne pourra donner lieu au versement d'une quelconque indemnité au profit du client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



14 - Droit de citation

ADVERLINE se réserve le droit de citer les noms et marques, d'utiliser les logos de l'annonceur et de l'éventuel mandataire à titre de référence commerciale ou publicitaire. Par ailleurs, ADVERLINE se réserve le droit de reproduire la publicité sur ses documents commerciaux.

15 - Nullité - renonciation

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des quelconques stipulations des présentes conditions générales n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

16 - Droit applicable - litige

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français. En cas de litige lié à la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales, celui-ci sera soumis au tribunal de commerce de Paris. Nos factures sont payables à Paris et les règlements par traite n'opèrent aucune dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le défaut d'exécution partiel ou total d'une commande ne donne droit à aucune indemnité, sans jamais dispenser du paiement de la fourniture effectuée. En cas de contestation, est seul compétent le tribunal de commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.